



**SOLVAY SA**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**Mardi 12 mai 2026 à 10h30**

**Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16/F, 1030 Bruxelles**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Rapport de gestion pour l'exercice 2025 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- 2. Rapport du commissaire pour l'exercice 2025**
- 3. Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2025 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2025 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 21 janvier 2026, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 20 mai 2026.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2025 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2025.

- 6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Eric Van Hoof, pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2025.

- 7. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

- 8. Conseil d'administration : Renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant**

Le mandat de M. Pierre Gurdjian, administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration propose de renouveler son mandat pour une période de quatre ans (jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029). Si son mandat est renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire, M. Gurdjian restera Président du Conseil.

M. Gurdjian remplit les critères d'indépendance prévus à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay. Conformément à l'article 7:87 §1 al. 3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil d'administration confirme expressément qu'il n'existe aucun élément de nature à compromettre son indépendance au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Le curriculum vitae et les informations relatives aux autres mandats exercés par M. Gurdjian sont disponibles sur le site Internet de Solvay (<https://www.solvay.com/en/investors/corporate-governance/board-directors>).

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029.

- 9. Divers**